

## Facturation

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, du lieu de résidence et des bons vacances C.A.F. ou M.S.A. (valables seulement pendant les vacances ).  
Le règlement se fait par espèces sur rdv, chèque, chèques vacances ou virement.

### Mercredis :

La facture mensuelle est envoyée par mail à la fin de chaque mois.

Le règlement doit se faire sous 15 jours.

Les journées annulées dans les délais ou sur justificatif médical ne seront pas facturées.

### Vacances scolaires :

La facture est payable à l'inscription. Le règlement est encaissé à la fin des vacances.

Les semaines annulées dans les délais ou les journées d'absence avec justificatif médical ne seront pas facturées.

## Vie associative

La responsabilisation des familles est un point essentiel du **projet éducatif** de l'association.

C'est dans cet objectif que les familles sont conviées à participer au fonctionnement de l'accueil de loisirs en s'adressant à un membre de l'association.

L'association a pour but de recueillir les idées destinées à faire fonctionner ou à améliorer la vie au sein de l'accueil de loisirs.

**En tant qu'adhérent de l'association, chaque famille est invitée à participer à l'assemblée générale de l'association, qui a lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, et à demander à intégrer le conseil d'administration de l'association.**

Le présent règlement a été établi par la commission A.L.S.H. et a été validé par le conseil d'administration de l'association Familles Rurales, afin de préciser le fonctionnement du centre de Loisirs.



Mis à jour le 17/11/2021



## Règlement intérieur 2022 Accueil de Loisirs

ASSOCIATION FAMILLES RURALES  
DES COLLINES DE L'HERMITAGE  
7 rue des écoles — 26600 CHANOS-CURSON  
Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
de 3 à 14 ans, mercredis et vacances scolaires

L'accueil de loisirs les Turlutins est géré par l'**Association Familles Rurales des Collines de l'Hermitage**.

L'association Familles Rurales a reçu l'agrément de la Protection Maternelle Infantile, ainsi que l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

L'équipe de professionnels de l'animation, sous la responsabilité du directeur de l'association, a le souci de mettre en œuvre au quotidien le projet pédagogique de l'association.

L'association propose un lieu d'accueil pour les enfants les mercredis et les vacances scolaire.

Les loisirs, complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation, l'autonomie et la prise de responsabilités en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et d'éveil.

Cet accueil concerne principalement les **enfants de la Communauté d'agglomération Arche Agglo**, qui soutient financièrement l'association.



### Site internet

<https://www.famillesrurales.org/chanos-curson-colline-de-l-hermitage/>

Tél: 09.71.45.40.58.

cloisirs.chanos@orange.fr

facebook

Familles Rurales Chanos Curson

## Adhésion

L'accueil de loisirs est géré par l'association Familles Rurales des collines de l'Hermitage. Pour bénéficier de ce service, les familles doivent être adhérentes à l'association.

L'adhésion est de 26 € par dossier et est valable pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

## Accueil

L'accueil se fait tous les mercredis et toutes les vacances scolaires, sauf périodes de fermeture (Noël et deux semaines été).

Les enfants sont accueillis de 3 à 14 ans.

## Inscriptions

### Le dossier famille:

Lors de la première inscription les pièces suivantes sont indispensables :

- L'attestation du quotient familial
- Le numéro d'allocataire C.A.F. ou M.S.A
- Les pages vaccination du carnet de santé de l'enfant

Ces documents permettront de compléter une fiche de renseignements et une fiche sanitaire de liaison indispensables à l'accueil de votre enfant et à la facturation.

Les parents doivent signaler tout changement d'adresse ou de situation de famille, ainsi que toute modification survenant ultérieurement à l'élaboration de ces fiches.

### Mercredis :

Les inscriptions se font pour la journée complète. Les inscriptions se font en complétant le bulletin d'inscription ou en envoyant un mail à l'adresse : [cloisirs.chanos@orange.fr](mailto:cloisirs.chanos@orange.fr).

Les désinscriptions sont possibles jusqu'au lundi matin précédent avant 7h30.

Les inscriptions sont possibles jusque la veille sous réserve des places disponibles.

Toute inscription devient définitive lorsqu'elle est confirmée par l'association.

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone**

### Vacances scolaires :

Les inscriptions se font obligatoirement pour une semaine complète. Les inscriptions se font en complétant le bulletin d'inscription ou en envoyant un mail à l'adresse :

[cloisirs.chanos@orange.fr](mailto:cloisirs.chanos@orange.fr)

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

### Camps :

Les Pré-inscriptions se font par mail. L'association confirmera par retour de mail l'inscription et la facturation. L'inscription sera définitive après règlement dans un délai de 10 jours.

Une réunion d'information et de préparation peut être organisée avant le départ. La présence des parents à cette réunion est fortement recommandée.

### Annulation:

- 48 heures à l'avance pour les mercredis, **obligatoirement par écrit ou mail.**

- 10 jours avant pour les journées vacances, **obligatoirement par écrit ou mail.**

## Vie quotidienne

### Arrivée et départ :

**Mercredis :**

7h30-9h00

16h00-18h30

**Vacances :**

7h30 à 9h et de 16h00 à 18h30.

Chaque retard supérieur à 10 minutes sera facturé.

Les enfants doivent être accompagnés ou récupérés par l'un de leur parent ou par une personne désignée lors de l'inscription à l'intérieur de nos locaux auprès d'un animateur.

### Maladie :

**Les enfants malades ne sont pas admis au centre.**

L'administration des médicaments n'est possible que sur présentation d'une ordonnance ou d'un PAI.

Les enfants portant des poux ne sont pas admis, afin d'éviter une propagation au reste du groupe.

Les enfants présentant des allergies alimentaires sont admis sous réserve de fournir leur repas.

### Vêtements et matériel de l'enfant :

Les vêtements **doivent être marqués** au nom et prénom de l'enfant.

Des vêtements adaptés à la saison, au temps et à l'activité (bonnet, écharpe, baskets et vêtements confortables) sont fortement recommandés.

Pendant les périodes chaudes, la casquette et la gourde sont obligatoires .

Les jeux et jouets personnels des enfants ne sont pas admis au centre, de même que les bijoux et téléphones portables.

L'association décline toute responsabilité des pertes, casses ou vols des objets amenés par les enfants.

### Collectivité :

La notion de respect du personnel, des camarades et du matériel est essentielle pour la vie du groupe et porte l'ensemble des activités.

En cas de dégradation du matériel par un enfant, l'association pourra demander une réparation :

- soit auprès de l'enfant par un travail d'intérêt collectif
- soit auprès des parents avec une contribution financière.

Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil de loisirs, l'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant.